

La Lettre

européenne des Ardennes



N° 23 - Novembre 2021

Solidarité

Chaque numéro de *La Lettre* apporte des preuves de la solidarité européenne, de la détermination des trois grandes institutions de l'Union européenne, Commission, Parlement et Conseil, à trouver les compromis nécessaires pour avancer ensemble plus fort, plus vite au service des populations des 27 pays de l'Union.

Ainsi, qu'il s'agisse de gestion de vaccination contre la covid-19, de lutte contre la fraude, de mobilité des jeunes, mais aussi de domaines dans lesquels l'Union est souvent présentée comme "désunie" (défense, fiscalité mondiale, etc.), les moyens sont trouvés pour progresser ensemble (lire au fil de ce numéro).

Et en cas d'urgence, même quand un cadre commun n'est pas encore finalisé, cela ne paralyse pas pour autant l'Union qui réagit rapidement aux crises du moment. Ainsi, lors de la prise de pouvoir par les Talibans en Afghanistan (lire page 2).

De même, à l'occasion de l'annulation brutale par l'Australie, sous l'égide des États-Unis d'Amérique, d'un contrat d'achat de sous-marins

à la France. Quelques jours après, le temps de concertations téléphoniques, la [Présidente de la Commission européenne](#) dénonçait, à la télévision américaine CNN, le « *traitement inacceptable* » d'un des États membres, et demandait des explications.

Dans le même temps, le [Président du Conseil](#) soulignait, depuis l'Assemblée générale de l'ONU, le « *manque de loyauté* », et demandait à Washington une clarification pour « *mieux comprendre les intentions derrière cette rupture de contrat* ».

Et au final, cette affaire apparaît comme une motivation collective supplémentaire [en faveur du renforcement de la défense européenne](#). Ainsi que pour [le développement de la stratégie indopacifique européenne](#), que le Haut représentant de l'Union avait justement détaillée [le 16 septembre dernier](#).

La solidarité européenne existe bel et bien. Elle se renforce continuellement. Et l'Union n'a pas fini de déjouer les pronostics pessimistes, voire systématiquement anti-européens.

Retrouver des précédents numéros de [La Lettre européenne des Ardennes](#)

[Numéro spécial](#) (mai 2019) L'Union européenne, comment ça marche. Combien ça coûte, qui paie et pour quoi faire. Les pouvoirs des citoyens au sein de l'UE

[N° 14 - Mai 2020](#) L'ECDC. Covid-19, riposte collective et solidaire. Irrigation agricole. Régions ultrapériphériques. Afrique, Task Force Takuba. Renseignement. Numérisation et fret.

[N° 15 - Juillet 2020](#) Postcovid-19 : santé et économie. Wifi gratuit. Étiquetage des pneus. Gaia-X. Lutte contre "l'argent sale". Voyager en UE.

[N° 16 - Septembre 2020](#) Les leçons de la crise. Actions sanitaires préventives. Relance économique. Déchets par temps de crise. Universités européennes. Système de paiement EPI. Mégaprojets de transport. Démographie de l'UE. Défense (suite).

[N° 17 - Novembre 2020](#) Discours sur l'état de l'Union. Programme pour 2021. Ressources propres. Plan de relance. Matières premières rares. Tunnels ferroviaires. Soutien à la culture. Pacte migration et asile. Petits satellites. Escadron franco-allemand. Bien-être animal.

[N° 18 - Janvier 2021](#) Budget et plan de relance. L'Europe de la santé. Masques "régionaux" et UE. Mobilisation climat. Balkans. Investissements étrangers. Inclusion des Roms. Produits chimiques. Réfugiés en Turquie. Présidences tournantes du Conseil.

[N° 19 - Mars 2021](#) L'Union fait la force. Vaccination anti-covid dans l'UE. Lutte antiterroriste-Europol. Espace numérique européen. Matériel médical RescUE. Aide humanitaire. Présidence portugaise. Margrethe Vestager. Thierry Breton.

[N° 20 - Mai 2021](#) Pacte vert. Déplacements en Europe. Réadmissions de migrants par les pays tiers. Vaccins anti-covid (suite). Mécanisme européen d'interconnexion et année du rail. Frans Timmermans.

[N° 21 - Juillet 2021](#) La PAC 2023-2027. Le sommet social de Porto. La fiscalité mondiale. Covid-19 actualités. Observation de la terre. La blue card. Plan de relance post-covid. Interconnexion électrique Norgève-Allemagne. La médiatrice européenne.

[N° 22 - Septembre 2021](#) Pacte vert. La défense de l'état de droit. La Stratégie industrielle de l'Union. L'Europe de la défense. Incendies et inondations. Accord fiscalité à l'OCDE. JO de Tokyo. Présidence slovène. Vice-présidents en charge des valeurs européennes.

L'Europe humanitaire

Migration et asile

Le cas de l'Afghanistan



Fin 2020, nous avons présenté le projet de Pacte migration et asile proposé par la Commission européenne, après une longue phase de consultations, en vue de la refonte de la politique migratoire de l'Union européenne (lire dans *La Lettre* [N° 17](#) - novembre 2020, page 6).

Il comporte quatre piliers : surveillance renforcée des frontières extérieures de l'UE ; traitement accéléré des demandes d'asile ; meilleur traitement de ces demandes avec remplacement du règlement de Dublin ; mécanisme de solidarité entre les États membres.

Une réaction rapide et conséquente. À ce jour, ce Pacte migration et asile est encore en discussion au Parlement et au Conseil, mais en attendant un compromis final, l'Union adapte sa politique actuelle aux événements du moment.

Ainsi pour l'accueil des migrants en provenance d'Afghanistan suite à la prise du pouvoir du pays par les Talibans. En reprenant la chronologie des faits, on voit que la réaction européenne a été rapide et conséquente.

Tandis que le Service européen chargé de la protection civile et de l'aide humanitaire a poursuivi [son programme d'aide à l'Afghanistan](#) (en anglais), une mission spéciale a été menée par ce même service, aussitôt après l'arrivée des Talibans à Kaboul (dès le 19 août), pour [l'évacuation des personnels afghans travaillant pour l'Union européenne](#) (en anglais).

Le 18 août, la commissaire aux affaires intérieures, Ylva Johansson, a annoncé [les grandes lignes de la réponse européenne](#) (en anglais) face à la nouvelle situation afghane : accueil renforcé des réfugiés (dans l'UE et dans les pays voisins de l'Afghanistan, où beaucoup de réfugiés sont arrivés) ; avec une attention particulière pour les femmes, tout en maintenant le contrôle de l'immigration irrégulière, des

passagers, etc., en coordination avec les organismes internationaux concernés, en particulier les agences des Nations Unies pour les réfugiés.

Le 31 août, [le Conseil des ministres européens de l'intérieur](#) a fait une déclaration commune sur l'évacuation des personnes en danger, l'aide humanitaire aux personnes vulnérables, le soutien aux pays tiers accueillant des réfugiés, la réinstallation dans les États membres qui le souhaitent, et le contrôle des frontières en vue de la prévention du terrorisme et des trafics de migrants.

Le 16 septembre, [le Parlement européen a voté une résolution](#) sur la situation en Afghanistan appelant à une réponse coordonnée des États membres, à la création de couloirs humanitaires pour les évacuations de personnes menacées, à un programme spécial de visas pour les femmes afghanes, etc.

Le 21 septembre, [le Conseil des chefs d'États et de gouvernement](#) a exposé la situation, un mois après l'arrivée des Talibans, et les prochaines étapes de l'action de l'UE : soutien à la population afghane ; coordination internationale renforcée ; engagement opérationnel calibré en fonction de la politique du gouvernement intérimaire ; présence minimale à Kaboul pour assurer la sécurité des évacuations, l'acheminement de l'aide humanitaire avec une attention particulière aux femmes et aux filles ; mise en place d'une plateforme de coordination avec les pays voisins de l'Afghanistan.

Le 12 octobre, lors du G20 à Rome, la Commission a annoncé [une aide d'urgence de 1 milliard d'euros](#) (pour l'hébergement, la vaccination, la protection des civils, etc.) qui sera acheminée uniquement via les organisations internationales.

Pour en savoir plus

**FONDATION ROBERT
SCHUMAN**

[Un point complet, à la fois sur l'état d'avancement du Pacte migration et asile et sur la question afghane](#), a été publié par la Fondation Schuman le 4 octobre.

Ce texte concis et objectif comporte beaucoup de données précises sur ce qui se passe dans l'UE, notamment en France, dans ces domaines. Sa lecture est éclairante alors que beaucoup d'affirmations fausses circulent.

L'Europe de demain

Conférence sur l'avenir de l'Europe (suite)



Après avoir présenté la Conférence pour l'avenir de l'Europe (lire [La Lettre N° 12](#) - février 2020, page 1), nous avons rapporté les grandes lignes de sa mise en œuvre (lire [La Lettre N° 20](#) - mai 2021, page 8), en précisant comment elle est dirigée et contrôlée de manière transparente ([pour plus de détails, lire le Règlement de la Conférence](#)). Où en est-elle aujourd'hui et comment peut-on y participer ?

En concevant cette conférence, le Parlement européen, le Conseil et la Commission se sont engagés à [écouter les citoyens de l'Union européenne](#), afin que ceux-ci puissent donner leur avis, leurs suggestions, sur les défis de l'avenir, et participer ainsi à façonner l'Union de demain. Les citoyens de tous horizons, ainsi que les autorités nationales, régionales, locales, la société civile, les ONG, etc. peuvent se faire entendre, à la seule condition qu'ils respectent [la charte des principes de la conférence](#).

Différentes manières de participer.

Toutes les informations pratiques pour contribuer sont détaillées sur [le site de la conférence](#). Il existe différentes manières de participer :

- en se joignant à des événements labellisés (ateliers, conférences, débats, etc.) organisés dans tous les États membres, dont la France, sur les sujets les plus variés (les langues, l'art, l'énergie, la technologie, la démocratie, l'organisation du travail, la pêche, la justice sociale, etc.) (voir la liste sur le site) ou en créant soi-même un événement ; d'autres événements sont organisés au Parlement européen, comme [la rencontre de plus de 3 000 jeunes européens](#) qui s'est tenue du 4 au 9 octobre.

- en envoyant sa contribution, ou en partageant celles d'autres citoyens, après s'être connecté à la plateforme numérique de la conférence (voir les modalités de connexion sur le site de la conférence). [Une présentation détaillée de la plateforme par le Parlement européen](#) précise notamment comment la

promouvoir sur les réseaux sociaux ;

- en s'exprimant au sein d'un des quatre panels de 200 citoyens représentatifs des différents États de l'Union et qui ont été tirés au sort, si c'est votre cas. À noter que ces panels prennent en compte les contributions déposées sur la plateforme.

- en suivant les séances plénières, en direct ou en retransmission, dans lesquelles les propositions des panels sont débattues.

Les panels de citoyens. Les réunions des panels de citoyens ont lieu au Parlement européen à Strasbourg. La première s'est tenue du 17 au 19 septembre 2021, la seconde du 24 au 26 septembre, la troisième du 1^{er} au 3 octobre et la dernière du 15 au 17 octobre. Du matériel audiovisuel gratuit a été mis à disposition par le Centre multimédias du Parlement pour se joindre aux débats. Le Comité exécutif qui supervise les travaux de la conférence et le Parlement européen veillent à ce que les temps forts de la conférence, les rapports intermédiaires, etc. soient rendus [rapidement accessibles](#).

La présidente de la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale française, Sabine Thillaye, a rendu compte le 24 septembre de [l'audition du Secrétaire d'État aux affaires européennes Clément Beaune](#), sur le sujet de la Conférence pour l'avenir de l'Europe. On a pu ainsi apprendre, qu'à cette date, la plateforme de la Conférence avait accueilli 3 millions de visiteurs, que 100 000 personnes avaient participé à des événements labellisés, et que, lors de la première réunion d'un panel de citoyens des 27 États membres, 70 propositions avaient été rendues sur l'économie européenne, le travail, la transformation durable et digitale.

Et aussi en France. Au niveau français (et comme cela peut se faire dans chaque État membre), le gouvernement a organisé [des consultations régionales](#) sur l'avenir de l'Union européenne, dans chacune des 18 régions de métropole et d'outre-mer. 830 citoyens tirés au sort y ont participé, du 10 au 12 puis du 24 au 26 septembre. 100 d'entre eux se sont réunis les 16 et 17 octobre à Paris, au Conseil économique social et environnemental (CESE), [pour synthétiser les conclusions de ces réunions régionales](#), qui alimenteront les conclusions de la conférence européenne prévues pour être rendues au printemps 2022.

Si la Conférence pour l'avenir de l'Europe a eu jusqu'à présent un faible écho en France dans les médias nationaux, on trouve de nombreux échos dans les médias régionaux lorsque des événements ou des conférences régionales sont organisés localement. À titre d'exemple, il est intéressant de lire le reportage de la

chaîne Réunion.1 sur la conférence régionale qui s'est déroulée à [La Réunion](#), et de regarder la dernière vidéo du reportage dans laquelle le député européen Younous Omarjee critique la conférence, qui selon lui ne servira à rien, et d'entendre ce que le Secrétaire d'État aux affaires européennes lui répond.

[L'Europe des projets](#)

Discours 2021 sur l'état de l'Union



Le 15 septembre dernier, la Présidente de la Commission européenne a présenté, devant le Parlement, [le discours annuel sur l'État de l'Union](#). C'est le moment où sont présentées les propositions de la Commission pour l'année à venir, appuyées sur le bilan de l'année écoulée.

L'âme de l'Europe. C'est par une citation de Robert Schuman qu'Ursula von der Leyen a débuté son bilan de l'année écoulée : « *L'Europe a besoin d'une âme, d'un idéal et d'une volonté politique au service de cet idéal* ». Et dans la manière dont l'Union européenne a fait face à la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19, à la crise économique qui en a découlé, et aux défis du dérèglement climatique, la Présidente voit la force et l'âme de l'Union.

Tous les pronostics sur la désunion de l'UE ou sur l'absence d'ambition commune et de perspective ont été déjoués durant la période récente. L'action des chefs d'États des 27 États membres, du Parlement et de la Commission a produit, au prix de longues discussions inévitables et nécessaires, des résultats aujourd'hui remarquables : [politique vaccinale réussie](#), [plan de relance mis en œuvre](#), [Pacte vert renforcé](#) (alias Green deal).

Les priorités du moment. Les principales priorités du moment, énoncées par la Présidente, concernent les domaines suivants :

- **La santé** : avec la contribution à l'accélération de la vaccination mondiale contre la covid-19 (lire [pages 5 et 6](#)), la meilleure préparation aux futures pandémies en rendant opérationnelle l'[HERA](#) (Health Emergency preparedness and Response Authority), la nouvelle Autorité européenne de préparation et d'intervention en cas d'urgence sanitaire, etc.

- **Le numérique** : avec notamment la future législation sur les semi-conducteurs pour sécuriser l'approvisionnement de l'UE et aussi permettre le développement de technologies européennes novatrices.

- **Le social** : avec l'application du Socle européen des droits sociaux en termes d'emploi, de conditions de travail, etc. ; [avec un nouveau programme ALMA](#) (Aim, Learn, Master, Achieve) pour les personnes sans emploi, les jeunes décrocheurs, les personnes handicapées, afin de les aider à acquérir une expérience professionnelle en mobilité ; ou encore avec la création d'un Fonds social pour le climat, afin de lutter contre la précarité énergétique.

- **La défense des valeurs européennes** : avec la lutte contre le travail forcé et une nouvelle législation sur les violences faites aux femmes ; mais aussi avec le lancement de la stratégie Global Gateway, plan d'investissement pour l'établissement de partenariats avec des pays du monde entier, non seulement pour renforcer des échanges économiques, mais pour diffuser les normes et les valeurs européennes.

- **La solidarité européenne** : en matière de migration, avec l'adoption du Pacte migration-asile en discussion depuis trop longtemps ; et en matière d'état de droit, de respect des décisions de la Cour de justice de l'Union européenne.

- **La défense dans le contexte géopolitique d'aujourd'hui** : avec la poursuite de la construction de l'Europe de la défense (a), le travail sur la prise de décision collective, sur l'interopérabilité, sur la "boussole stratégique" européenne, sur une nouvelle législation relative à la cyber-résilience. La Présidente a également annoncé une déclaration conjointe UE-OTAN d'ici la fin de l'année 2021.

Et aussi. De nombreux autres points ont été abordés dans ce discours sur l'État de l'Union : de la fiscalité à la biodiversité, en passant par la liberté

a - Un sommet européen de la défense sera organisé [au premier semestre 2022 à Toulouse](#), pendant la Présidence française du Conseil de l'Union européenne.

de la presse, les ressources propres, la culture, etc. L'accent est mis sur les valeurs partagées, la responsabilité, l'unité des 27 États membres dans l'action. Ce qui fait la force et l'âme de l'Union européenne.

L'Europe de la santé

Vaccination anti-covid en Europe



Avant de développer le sujet le plus central de la période, l'accélération de la vaccination dans le monde (lire ci-contre), voici quelques informations sur la situation dans l'Union européenne.

[La stratégie européenne présentée le 17 juin 2020 par la Commission](#) continue à porter ses fruits. On se souvient de la mise au point des contrats d'achat anticipés, du processus d'autorisation de mise sur le marché accélérée mais rigoureuse des vaccins, de la communication sur la préparation à la vaccination (pour aider les États membres à élaborer leurs stratégies nationales), des défis à relever (délais de livraison de certains fabricants, accélération de la production dans l'UE, transparence à faire respecter sur les exportations), etc.

Remarquables résultats. Les résultats, à l'entrée de l'automne 2021, sont remarquables :

- [75 % des adultes de l'Union européenne sont entièrement vaccinés](#) au 6 octobre 2021 ;
- des contrats ont été passés pour sécuriser les livraisons futures de 4 vaccins autorisés par l'Agence européenne du médicament (EMA) (BioNTech-Pfizer, Moderna, Astra-Zeneca et Janssen) et de 3 vaccins en cours d'évaluation à l'EMA, et des discussions préliminaires sont en cours pour un huitième, le tout pour un total de 4,6 milliards de doses ;
- [une soixantaine d'usines produisent des vaccins anti-covid dans l'UE](#) ;
- les données de pharmacovigilance sont rendues publiques tous les mois pour chaque vaccin, et accessibles sur le site de l'EMA ;
- l'Union a lancé [l'autorité HERA](#) (Health Emergency preparedness and Response Authority), qui rassemble

scientifiques, pouvoirs publics et industries pour accélérer les travaux et mobiliser les ressources en vue de faire face aux menaces sanitaires futures, dont l'apparition de nouveaux variants du coronavirus.

Par ailleurs, le certificat covid numérique (alias pass sanitaire européen) a été mis au point, et il est en usage dans l'ensemble des États membres afin de faciliter la mobilité des citoyens de l'Union tout en maîtrisant l'épidémie.

En outre, la Commission met régulièrement à jour la liste des pays du monde pour lesquels [les restrictions de déplacements liées à la covid-19](#) peuvent être levées, ou doivent être rétablies (selon l'évolution de leur situation épidémique) (texte en anglais).

Vaccination anti-covid dans le monde



La situation de la couverture vaccinale est plus préoccupante dans d'autres pays du monde, en particulier en Afrique et en Amérique latine, mais aussi dans des pays où les données sont floues, voire absentes : Russie, Corée du nord, etc.

Le rôle de l'Union européenne. L'Union européenne s'est engagée très tôt dans [l'action pour l'accès mondial aux vaccins anti-covid](#), en participant notamment à l'initiative COVAX (Covid-19 Vaccine Global Access) que nous avons déjà présentée à plusieurs reprises dans *La Lettre*. Cette initiative, menée notamment par l'alliance pour les vaccins GAVI et par l'OMS (Organisation mondiale de la santé), a pour but de fournir des doses de vaccin aux pays à faibles revenus ; des financements ont été levés pour ce faire.

Dans le même temps, un mécanisme de partage des vaccins des pays européens avec d'autres pays a été mis en place, par l'intermédiaire de la protection civile européenne et de COVAX. C'est par exemple dans ce cadre que [la France a fait don](#), le 30 août 2021, de 10 millions de doses à l'Union africaine, et a prévu d'en donner encore 50 millions.

L'Union européenne a également soutenu le déploiement de la vaccination par [des financements au titre de l'aide humanitaire](#), et lancé une initiative dotée de 1 milliard d'euros pour renforcer [les capacités de fabrication locale de vaccins et de médicaments](#).

L'Union a par ailleurs exporté, vers un total de 130 pays dans le monde (hors les pays aux revenus les plus faibles), autant de doses qu'elle en a utilisées pour ses propres citoyens.

Et aussi. Parallèlement, les 55 membres de l'Union africaine ont créé en novembre 2020 [l'AVAT](#) (African Vaccine Acquisition Trust) pour approvisionner l'Afrique en vaccins et permettre de vacciner 60% de sa population. En coopération avec l'Unicef, ce dispositif vient compléter l'initiative COVAX.

Autre initiative, [le CEPI](#) (Coalition for Epidemic Preparedness Innovations), partenaire de COVAX, a mobilisé de la part de gouvernements un fonds international de 1,4 milliards de dollars pour la recherche et le développement des vaccins (texte en anglais).

Les limites actuelles. Malgré tous ces efforts, la vaccination des pays à faibles revenus, a peine à se déployer : par exemple, moins de 5 % de personnes sont vaccinées en Afrique à ce jour. [De multiples facteurs ont conduit à cette situation](#) (texte en anglais). Certains tiennent à la nature même des vaccins : aucun n'est stable à la chaleur (même si certains se conservent à des températures moins basses que d'autres) ; pour l'instant, aucun n'est présenté en doses uniques ou en doses sans aiguille, etc.

D'autres facteurs tiennent à l'épidémie elle-même : ainsi lors de la flambée épidémique de la covid en Inde, le Serum Institute of India, qui fabrique de grandes quantités de vaccin Astra-Zeneca prévues pour être données via COVAX, a dû brutalement consacrer [toute sa production à son propre pays](#) (texte en anglais).

D'autres facteurs concernent le partage des données pour que beaucoup de pays puissent produire des vaccins : partage de la technologie, du savoir-faire, de la propriété intellectuelle. Le prix de vente actuel des vaccins, en particulier à ARN messenger, est en outre inabordable pour de nombreux pays.

En pratique, les choses sont complexes. Ainsi, quand la Russie a développé sa diplomatie de vaccin (vente à prix accessible, et parfois transfert de technologie), certains pays ont cru pouvoir compter sur le vaccin Spoutnik V (vaccin à deux doses de composition différente), voire en fabriquer. Mais il est apparu que les rendements de fabrication de la deuxième dose étaient très faibles, [ce qui rend le vaccin peu efficace](#) (texte en anglais) (a).

Autre écueil, même quand des firmes acceptent le principe d'un transfert vers des pays du sud (par exemple Johnson & Johnson), elles ne le font que pour l'embouteillage et l'emballage, considérant que pour parvenir à une fabrication de qualité de la substance vaccinale, il faut d'abord former la main

d'œuvre du pays et que [cela prend du temps](#) (texte en anglais).

Quant au partage des données (les brevets, les technologies), il n'est pas si simple à imposer et à mettre en œuvre rapidement, en particulier pour la production des vaccins à ARN messenger (de BioNTech -Pfizer et de Moderna). Pfizer considère que le transfert de technologie prendrait des années. Moderna parlerait plutôt de [neuf mois](#) (texte en anglais). Et surtout le Medicines Patent Pool, organisation soutenue par les Nations Unies, qui aide à identifier des fabricants fiables, à obtenir les autorisations réglementaires et à trouver des accords de licence avec les firmes pharmaceutiques (leur assurant des redevances sur les ventes, [comme cela s'est fait pour les antirétroviraux](#) pour traiter le sida), se fait encore "tirer l'oreille".

Une nouvelle stratégie offensive. Face à cette situation, [l'OMS a dévoilé le 7 octobre une nouvelle stratégie](#), dotée de 8 milliards de dollars, visant à vacciner 40 % de la population d'ici fin 2021 et 75 % d'ici le milieu 2022. Il s'agit de faire, par tous les moyens, pression à la fois sur les firmes pharmaceutiques et sur les pays pour que les livraisons de vaccins, les dons et les transferts de technologies augmentent radicalement.

Peu avant, le 22 septembre, [l'Union européenne et les États-Unis](#), ont adopté un programme commun pour la vaccination du monde entier ciblant le partage des vaccins (notamment par le don d'1 milliard de doses par les États-Unis et de 500 millions de doses par l'UE aux pays à faibles revenus), leur mise à disposition (livraison, chaîne du froid, logistique), et contribuant en outre au renforcement des capacités locales de fabrication.

[Si l'on ajoute à ce sursaut celui des pays africains eux-mêmes](#) pour la future production de vaccins contre la covid-19, [mais aussi contre le paludisme, la tuberculose](#), etc., grâce à des start-ups africaines et à des accords qui se dessinent avec des firmes du Nord travaillant dans les biotechnologies, on peut malgré tout être optimiste.

Vacciner en confiance les populations du monde entier est un objectif nécessaire.

a- Par ailleurs, les vaccins chinois (Sinovac et Sinopharm) qui ont représenté jusqu'à un tiers des vaccins parvenus dans les pays à faibles revenus (à la mi-mai) [ont fait l'objet de controverses sur leur efficacité](#) (texte en anglais). Quant à la recherche de nouveaux vaccins (en particulier [à sous-unités protéiques](#)), plus aisés à produire, elle est encore en cours (texte en anglais).

Et aussi



Contrôle du commerce extérieur de l'UE

La période de la crise sanitaire liée à la covid-19 a donné l'occasion aux anti-européens de répéter que l'Union européenne ne fait rien de bon en matière de commerce mondial, qu'elle est d'une totale naïveté, etc. Pour se faire une idée des instruments de défense commerciale mis en œuvre par l'UE, il est intéressant de lire [le 39^e rapport annuel de la Commission](#) sur ce sujet, remis au Parlement et au Conseil le 30 août 2020.

On y apprend comment l'Union, qui est attachée à un commerce mondial ouvert mais régulé, agit contre les pratiques commerciales déloyales de pays tiers (dumping, subventions et autres), nuisant à l'industrie et au commerce européen, en particulier aux PME.

150 mesures de défense. On constate ainsi qu'en 2020, en dépit de la crise, les travaux d'enquête sur ces pratiques ont été menés, aboutissant à 150 mesures de défense (antidumping, antisubventions et de sauvegarde). Dans son rapport de 2020, [la Cour des comptes européenne a salué l'efficacité des mesures prises](#), recommandant de renforcer encore ces mesures et de mieux les faire connaître.

Selon la Commission, un des plus importants défis du moment est de lutter contre des systèmes de subventions de plus en plus complexes et opaques de pays tiers, octroyées par exemple par un pays à des usines de fabrication installées dans un autre pays et exportant vers l'UE.

Il s'agit également pour l'Union de faire face aux activités de défense commerciale parfois déloyales de certains pays dans le rapport sont la Chine, la Russie, les États-Unis ; mais ils ne sont évidemment pas les seuls. Les domaines les plus convoités sont les produits sidérurgiques, les produits chimiques, mais bien d'autres, allant de la céramique aux frites congelées ou aux olives.

L'Union agit aussi sur ces sujets dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. On est loin de l'inertie et de la naïveté, même si le contexte international nécessite de renforcer la surveillance, l'anticipation et les instruments pour agir.

Y compris à l'export. Dans un tout autre registre, concernant aussi le commerce mais touchant à la sécurité et aux droits de l'Homme, on note le ren-

forcement du contrôle des exportations européennes de biens à double usage. Il s'agit des marchandises et technologies civiles susceptibles d'être utilisées à des fins militaires ou de sécurité. [Le nouveau règlement relatif au contrôle des exportations de biens stratégiques](#) est entré en vigueur le 9 septembre 2021. Sa lecture permet de mesurer les risques liés à certaines technologies émergentes, et là encore, l'absence de naïveté des européens.



Les "initiatives citoyennes européennes"

Dans le numéro spécial de *La Lettre* publié avant les dernières élections européennes ([mai 2019](#), page 22), nous avons expliqué comment les citoyens de l'Union européenne peuvent, depuis 2012, lancer des "initiatives citoyennes". Il s'agit d'un moyen de s'impliquer collectivement dans les affaires européennes, en s'adressant directement à la Commission européenne pour lui demander de proposer un nouveau texte législatif ou réglementaire sur un sujet relevant de ses attributions.

Si en un an, 1 million de citoyens, provenant d'au moins un quart des États membres de l'Union, signent l'initiative, elle est alors présentée devant le Parlement européen, et la Commission doit y apporter une réponse. [Le site de la Commission](#) et [un site internet spécifique](#) fournissent toutes les informations nécessaires pour mener à bien une initiative.

84 initiatives dont 7 réussies. À ce jour, 84 initiatives citoyennes ont été enregistrées par la Commission, et 7 ont réussi, conduisant la Commission et les institutions européennes à des réactions tangibles sur des sujets aussi variés que la qualité de l'eau ou la fraude à l'utilisation des fonds européens (lire [page 10](#) à propos du nouveau Parquet européen).

La dernière initiative qui vient de réussir a pour objet "[Sauvons les abeilles et les agriculteurs - Vers une agriculture respectueuse des abeilles pour un environnement sain](#)". Lancée le 30 septembre 2019, elle a réuni au 30 septembre 2021 (le délai ayant été rallongé en raison de la crise sanitaire) 1 154 024 signatures (dont 103 183 en France). Toutes les informations concernant ses initiateurs, ses objectifs précis, les personnes ou organismes qui lui ont apporté un soutien, etc. sont accessibles en ligne.

Parmi les initiatives récemment enregistrées mais non encore abouties, on note par exemple celle intitulée "[ReturnthePlastics](#)" visant à mettre en place un système de consigne à l'échelle européenne pour re-

cycler les bouteilles en plastique. Ou encore celle pour un "[Programme d'échange européen de fonctionnaires](#)" (avec un système de compensation des différences de salaires) visant à développer les compétences, à échanger les bonnes pratiques et à renforcer l'Union.

L'intervention des citoyens dans la marche de l'Union européenne est bel et bien possible et efficace, grâce à de nombreux moyens dont les initiatives citoyennes, démontrant que l'"Europe" n'est pas une chose fumeuse et lointaine (lire aussi [page 3](#) à propos d'un autre moyen : la Conférence sur l'avenir de l'Europe).



Fiscalité mondiale (suite)

Depuis l'été 2021, on a pu suivre l'évolution, somme toute rapide après des années de persévérants travaux, du projet de réforme de la fiscalité mondiale.

Le 5 juin, ce sont les ministres du G7 qui ont adopté le projet (lire *La Lettre* [N° 21](#) - juillet 2021, page 5), lequel repose, pour mémoire, sur deux piliers :

- **Pilier 1** : une répartition de l'impôt des multinationales sur-profitables entre les pays dans lesquels elles exercent réellement leurs activités ;
- **Pilier 2** : une taxation mondiale d'au moins 15 % sur les bénéficiaires des grandes entreprises multinationales.

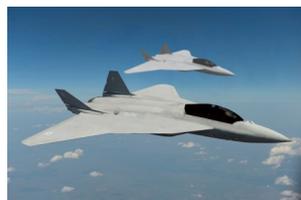
Le 1^{er} juillet, ce sont 130 pays de l'OCDE qui se sont accordés sur le projet, puis le 10 juillet les ministres des finances du G20 (lire *La Lettre* [N° 22](#) - septembre 2021, page 8). À ce stade, trois États membres de l'Union européenne n'avaient toujours pas approuvé l'accord : l'Estonie, l'Irlande et la Hongrie.

Ces trois États membres ont fini par rejoindre les autres membres de l'Union cet automne. Et [le 8 octobre 2021, l'accord a été approuvé par 136 membres de l'OCDE](#) sur les 140 que compte le cadre inclusif OCDE-G20. Seuls le Kenya, le Nigeria, le Pakistan et le Sri Lanka restent pour l'instant hors de l'accord.

100 multinationales visées. Selon cet accord, environ 100 entreprises multinationales (les plus grandes et les plus rentables) se verront appliquer un taux d'imposition minimum de 15 %, à compter de 2023. Il s'agit d'une première « [avancée majeure pour rendre le système fiscal mondial plus équitable](#) », comme l'a déclaré la Présidente de la Commission européenne. Elle a souligné que des points importants restent à régler lors du prochain G20 (les 30 et 31 octobre), et que l'UE continuera aussi à « *lutter éner-*

giquement contre l'évasion et la fraude fiscale » que cet accord ne supprime évidemment pas comme par magie.

Parmi les acteurs très pugnaces qui se sont engagés pour que cette réforme aboutisse, outre le commissaire européen à l'économie Paolo Gentiloni, on est heureux de compter [le ministre français des finances Bruno Lemaire](#) et son homologue allemand Olaf Scholz.



Europe de la défense (suite)

Tandis que la rupture du contrat d'achat à la France de sous-marins par l'Australie a défrayé la chronique en septembre dernier, sur fond de doutes réitérés quant à la possibilité d'une défense européenne (lire l'éditorial [page 1](#)), les responsables européens du domaine de la défense continuent leur travail.

Système de combat aérien futur. Le 30 août dernier, [les ministres de la défense d'Allemagne, d'Espagne et de France](#) ont signé un nouvel accord confirmant l'engagement des trois pays pour le développement du système de combat aérien futur (SCAF). Le programme SCAF a pour objectif la constitution et le maintien d'une base industrielle et technologique de défense aérienne européenne, visant à renforcer l'autonomie stratégique de l'Union.

Il s'agit avec ce nouvel accord de financer les études concernant le démonstrateur en vol (à hauteur de 3,6 milliards d'euros), en vue de démonstrations en 2027 avec un matériel de nouvelle génération.

Eurocorps. Le 2 septembre, [le général belge Peter Devogelaere](#) a pris le commandement de l'Eurocorps, corps d'armée créé en 1992 et regroupant un millier de militaires issus de "nations-cadres" (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Luxembourg) et de "nations associées" de différents États du continent européen, pour diriger et coordonner des actions multinationales d'ampleur (avec jusqu'à 60 000 militaires des forces terrestres). Peu après, le 21 septembre, [l'Autriche a rejoint l'Eurocorps](#) (texte en anglais) en tant que sixième nation associée (s'ajoutant à la Grèce, l'Italie, la Pologne, la Roumanie et la Turquie).

Rafales en Grèce. Le 12 septembre, le gouvernement grec a confirmé son intention d'acheter à la France [6 avions rafales de plus](#) afin de permettre à son armée de disposer d'un escadron complet sur la base de Tanagra, pour pouvoir préserver son intégrité

territoriale dans un contexte actuellement tendu à l'est de l'Union européenne en Méditerranée orientale.



Mobilité des apprentis

Nous avons déjà souligné dans *La Lettre*, à propos des échanges Erasmus +, qu'ils sont aujourd'hui ouverts aux apprentis. Mais face au besoin de formation en apprentissage constaté aujourd'hui en France et dans d'autres États membres, il s'agit de mieux faire connaître ce dispositif et d'en faire bénéficier un plus grand nombre de jeunes.

Ce que souligne Jean Arthus dans un "[Plaidoyer pour l'Europe des apprentis](#)" récemment publié dans la Lettre de la Fondation Schuman.

Pour plus de mobilité des apprentis. Les 16 et 17 septembre 2021 se sont tenus, au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) à Paris, [les États généraux de la mobilité des apprentis](#).

Organisés par l'Euro App Mobility (EAM), association sans but lucratif créée en 2020 par le ministère français du travail, ces États généraux ont eu pour objectifs : d'effectuer un état des lieux de la mobilité des apprentis en France et en Europe ; de renforcer les politiques publiques dans ce domaine à partir des constats de terrain ; de faire se rencontrer décideurs politiques et acteurs de terrain pour construire une espace européen de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

Sous le patronage du Président de la République française et de personnalités européennes et françaises concernées, 250 acteurs de la formation professionnelle et des milliers d'internautes se sont réunis. [Le programme et les vidéos des tables rondes sont accessibles sur le site de l'EAM.](#)

Pour une Europe des apprentis. À l'issue de ces deux jours d'échange, les administrateurs et membres de l'EAM ont adopté un [Manifeste "Pour une Europe des apprentis"](#), qui comporte 5 propositions sur : le statut unifié de l'apprenti ; l'implication des entreprises ; la reconnaissance des acquis de la mobilité ; l'implication des régions ; celle des centres de formation des apprentis.

Un programme bien concret pour encourager la mobilité des jeunes de tous horizons, qui pourront ainsi augmenter leurs compétences et leur agilité professionnelle.



Pour un chargeur électrique universel

Le 23 septembre dernier, la Commission européenne a déposé [une proposition de modification de la directive de 2014 sur les équipements radioélectriques](#). Cette proposition, [demandée depuis longtemps par le Parlement européen](#), vise l'adoption d'une solution de charge universelle pour tous les téléphones mobiles et autres appareils électroniques (tablettes, casques, etc.).

Elle imposera à terme : un port de charge harmonisé (USB type-C), une technologie harmonisée de recharge rapide, la dissociation de la vente d'un chargeur et de celle d'un appareil électronique, et une meilleure information des consommateurs.

Il s'agit d'améliorer la commodité pour les utilisateurs et l'interopérabilité entre pays, mais aussi de diminuer les déchets : en 2020, environ 400 millions de téléphones mobiles et autres appareils électroniques portatifs ont été vendus dans l'Union européenne, et la somme annuelle dépensée pour l'achat de chargeurs est de l'ordre de 2,4 milliards d'euros. Et surtout, on estime que [les chargeurs mis au rebut représentent environ 11 000 tonnes de déchets électroniques par an](#).

Quelques dates-clés du moment

- **du 11 au 24 octobre 2021** : **COP 15 (Première partie)** Conférence des parties de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ([alias Conférence biodiversité](#) (en anglais)), organisée principalement en ligne à partir de Kunming (Chine).
- **du 1^{er} au 12 novembre 2021** : **COP 26** Conférence des parties des Nations Unies sur le changement climatique ([alias Conférence climat](#)) accueillie à Glasgow (Royaume Uni), en partenariat avec l'Italie (qui a organisé la Pre-COP 26 à Milan (réunion de ministres de l'environnement) du 30 septembre au 2 octobre 2021).
- **du 1^{er} janvier au 30 juin 2022** : **Présidence française des conseils des ministres européens (alias Présidence française du Conseil de l'Union européenne)**, après la présidence slovène et avant la présidence tchèque, puis la présidence suédoise.
- **du 25 avril au 8 mai 2022** : **COP 15 (Deuxième partie)** Conférence des parties de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ([alias Conférence biodiversité](#)), organisée en présentiel à Kunming (Chine).

Personnages-clés de l'UE

Laura Codruța Kövesi Procureure du Parquet européen



EUROPEAN
PUBLIC
PROSECUTOR'S
OFFICE

De nationalité roumaine, née en 1973, elle a étudié le droit à l'université de Cluj-Napoca. Procureur pendant 11 années au tribunal de Sibiu, elle a travaillé au parquet puis au bureau de lutte contre la corruption et la criminalité, et spécialement dans l'investigation des infractions de criminalité organisée et de terrorisme.

Nommée procureur général rattachée à la Haute cour de cassation et de justice de Roumanie, elle est alors la première femme et la personne la plus jeune à remplir cette fonction.

En 2013, elle prend la tête de la Direction nationale anticorruption, et c'est alors une période de progrès importants dans la lutte contre la corruption de haut niveau en Roumanie : des milliers de fonctionnaires et d'élus poursuivis et condamnés, des centaines de millions d'euros récupérés (représentant 10% des sommes

détournées, ce qui donne une idée de l'ampleur de la corruption).

Mais en 2018, un nouveau ministre de la justice demande, comme on pouvait le craindre, la destitution de Laura Codruța Kövesi. Malgré des manifestations de soutien et l'appui du Président roumain, la Cour constitutionnelle obtient finalement sa révocation.

En janvier 2019, elle est présentée pour diriger le futur Parquet européen (lire *La Lettre* N° 11 - décembre 2019, page 4) après avoir été sélectionnée, comme deux autres candidats, par un jury international.



Malgré les diverses attaques du gouvernement roumain de l'époque, et diverses inculpations par la justice roumaine, elle est finalement nommée en octobre 2019 (par le Parlement européen et le Conseil) procureure du Parquet européen tout nouvellement installé.

Cette institution, basée à Luxembourg, est chargée de combattre les infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union européenne (fraudes à la TVA, blanchiment d'argent, corruption de fon-

ctionnaires, etc.).

Contrairement aux institutions déjà existantes (Office européen de lutte antifraudes OLAF, Unité européenne de coopération judiciaire Eurojust, et Office européen de police Europol), avec lesquelles il collabore, le Parquet est habilité à mener toute enquête et toute poursuite dans tous les États membres ayant rejoint le Parquet (ils sont au nombre de 22 (incluant la Roumanie) ; à ce jour, la Pologne et la Suède ne participent pas, la Hongrie a signé un accord de coopération, le Danemark et l'Irlande bénéficient de dérogations).

Six mois après le début des travaux du Parquet, 1 000 dossiers avaient déjà été instruits, dans les domaines les plus divers (en anglais).

Par exemple, le dernier en date (17 septembre 2021, cf. le site du Parquet (en anglais)) concerne de la contrebande de matériel médical anti-covid (masques, blouses, gants, etc., par millions d'unités et pour des prix de vente élevés) par un montage de firmes italiennes, avec fraude à la TVA, absence de certification, etc.

Tout donne à penser que Laura Codruța Kövesi va continuer de mettre son énergie et sa détermination au service de l'Union.

On s'en réjouit.



Personnages-clés de l'UE

Dans les précédents numéros de *La Lettre*

N° 15 (page 4) : **Charles Michel**, Président du Conseil européen

N° 15 (page 4) : **Josep Borrell**, Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

N° 16 (page 5) : **Paschal Donohoe**, Président de l'Eurogroupe

N° 17 (page 1) : **Ursula von der Leyen**, Présidente de la Commission européenne

N° 18 (page 7) : **David Sassoli**, Président du Parlement européen

N° 18 (page 1), **Valéry Giscard d'Estaing**, acteur majeur du projet de Constitution

européenne de 2003

N° 19 (page 9) : **Margrethe Vestager**, Vice-Présidente exécutive chargée de l'Europe numérique

N° 19 (page 9) : **Thierry Breton**, Commissaire chargé du marché intérieur

N° 20 (page 9) : **Frans Timmermans**, Vice-Président exécutif chargé du Pacte vert

N° 21 (page 8) : **Emily O'Reilly**, Médiatrice européenne

N° 22 (page 9) : **Věra Jourová**, Vice-Présidente aux valeurs et à la transparence, chargée du respect de l'état de

droit.

N° 22 (page 9) : **Dubravka Šuica**, Vice-Présidente à la démocratie et à la démographie

N° 22 (page 9) : **Margaritis Schinas**, Vice-Président à la promotion de notre mode de vie européen

Prochaine parution Janvier 2022

mef08ardennes@gmail.com